

Mairie de Caudebec-Lès-Elbeuf		
Arrivé du courrier		
Maire	Élu :	
DGS		Inform./CBB
Acc. Citoyen		Jeunesse
Aff. Jurid.	23 OCT 2014 1568	Médiathèque
CCAS		Police Municip.
Communication	Éducation	Secrét. mairie
Culturel	Environnement	STM
DRH	Finances	URBANISME



PRÉFECTURE DE LA REGION HAUTE-NORMANDIE

Rouen, le 16 octobre 2014

**Direction Régionales des Affaires  
Culturelles de Haute-Normandie**

**Service régional de l'archéologie**

Affaire suivie par Olivier Kayser  
Tél. 02 32 10 70 56  
Mèl. [Olivier.kayser@culture.gouv.fr](mailto:Olivier.kayser@culture.gouv.fr)

Référence NB/OK N°2014/

Le Conservateur régional de l'archéologie  
à

Monsieur le Maire de Caudebec lès Elbeuf  
Mairie de Caudebec Lès Elbeuf  
Place Jean Jaurès – BP 18  
76320 CAUDEBEC LES ELBEUF

Objet : Arrêté portant création de zones de saisine au titre de l'archéologie préventive sur la commune de Caudebec Lès Elbeuf (Seine-Maritime).

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser un arrêté préfectoral de zonage archéologique pour la commune que vous administrez. L'article L 522.5 du code du patrimoine et l'article 5 du décret n° 2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive prévoient l'institution de zones géographiques et de seuils de saisine à partir desquels doivent obligatoirement être transmis pour avis au Préfet de région, les dossiers de demande de travaux énumérés à l'article 4 du décret. L'arrêté de zonage constitue un outil de prévention qui ne préjuge pas de la nature des prescriptions archéologiques et ne les systématise nullement. Ce n'est qu'un instrument de simple saisine garantissant au service archéologique un suivi détaillé des projets d'urbanisme sur certaines communes.

Vous disposez ainsi d'une information actualisée sur la sensibilité archéologique du territoire communal dont vous avez la charge. Il éclaire l'impact potentiel sur le patrimoine des futurs aménagements dont vous planifiez la distribution.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer Monsieur le Maire l'expression de ma considération très distinguée.

LE CONSERVATEUR REGIONAL  
DE L'ARCHEOLOGIE

  
Olivier KAYSER



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTE-NORMANDIE

**Direction régionale des Affaires  
Culturelles de Haute-Normandie**

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par Olivier KAYSER

**Arrêté du - 4 JUIL. 2014**

**portant création de zones de saisine au titre de l'archéologie préventive sur la commune de  
Caudebec-lès-Elbeuf (Seine-Maritime)**

**Le préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime,  
commandeur de la Légion d'honneur**

Vu – le Livre V du Code du Patrimoine;

Vu – le décret n° 2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive ;

Vu – le décret du Président de la République du 17 janvier 2013 portant nomination de M. Pierre-Henry MACCIONI en qualité de préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;

Vu – les éléments portés à la carte archéologique nationale pour ce qui concerne la commune de Caudebec-lès-Elbeuf (Seine-Maritime) ;

Vu – l'examen en CIRA du 2 avril 2014.

Considérant l'existence d'éléments du patrimoine archéologique sur la commune de Caudebec-lès-Elbeuf, que leur protection implique que l'ensemble ou une partie des dossiers de permis d'aménager, de demande de permis de construire, de démolir, d'autorisations d'installations et travaux divers, d'autorisations de lotir et les décisions de réalisation de ZAC, conformément aux articles R. 311-7 et suivants du code de l'urbanisme portant sur ces terrains, soient transmis au préfet de région ; tel qu'il est prévu aux articles 1 et 2 du présent arrêté.

## ARRETE

### Article 1 :

Sont institués sur la commune de Caudebec-lès-Elbeuf, conformément aux documents portés en annexe du présent arrêté :

- un zonage archéologique comprenant les parcelles situées dans les secteurs 1 (sections cadastrales AH-AI-AK) à 2 (sections cadastrales AD-AE-AL-AM-AN-AO-AP-AR-AS) soumis aux seuils prévus dans l'article 2.
- une communication systématique des projets dont l'assiette est supérieure ou égale à 10 000 m<sup>2</sup> pour les parcelles non incluses dans les secteurs susmentionnés.

### Article 2 :

Toutes les demandes de permis d'aménager, de construire, de démolir et d'autorisations d'installations et travaux divers devront être transmises pour avis au préfet de région selon les modalités suivantes, conformément aux documents portés en annexe du présent arrêté :

- Secteur 1 : toutes les demandes (sauf vérandas, garages de surface de maisons particulières, changements d'affectation de locaux sans transformation du bâti, modifications de façades et toitures)
- Secteur 2 : les demandes concernant les projets dont le terrain assiette est de surface égale ou supérieure à 2000 m<sup>2</sup>.

### Article 3 :

Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs des préfectures de l'Eure et de la Seine-Maritime. Il sera adressé par le préfet du département de la situation du zonage à la mairie de Caudebec-lès-Elbeuf, aux fins d'affichage en mairie pendant un délai d'un mois minimum.

### Article 4 :

Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au Directeur général de l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives.

Le préfet



Pierre-Henry MACCIONI

## ANNEXE (éléments justificatifs)

### CAUDEBEC LES ELBEUF: ZONAGE ARCHEOLOGIQUE

#### Avertissement

Le zonage archéologique, établi par le service régional de l'archéologie en février 2014, constitue un état des connaissances et sera régulièrement mis à jour en fonction des acquis des interventions archéologiques ou des recherches documentaires. Il est volontairement très large car il tient compte des incertitudes des localisations anciennes et des secteurs potentiellement riches.

#### Les secteurs définis

##### Secteur 1 (seuil 0): agglomération antique

La situation géographique de Caudebec-lès-Elbeuf a certainement contribué à l'implantation de l'agglomération dès les premiers siècles de notre ère. Elle est en effet située en vallée de Seine, au sommet de la boucle à une vingtaine de kilomètres en amont de la Capitale de Cité qu'était alors Rouen, l'antique *Rotomagus*. L'agglomération pourrait être mentionnée sur l' *Itinéraire d'Antonin* (fin III<sup>e</sup> siècle) sous le nom d' *Uggade*, la désignant alors comme une ville étape.

La majorité des découvertes, telles qu'elles sont actuellement recensées, appartient au Haut Empire, entre le début du I<sup>er</sup> siècle et la fin du III<sup>e</sup> siècle avec quelques incursions pour les périodes précédentes, notamment à la fin de l'âge du Fer (nécropole de la rue Alfred), et les périodes du haut Moyen Âge et médiévales (sarcophages du haut Moyen Âge au "Château de la Villette", maison du XV<sup>e</sup> siècle rue Sadi Carnot par exemple).

L'organisation des vestiges s'articule le long d'une voie parallèle à la Seine reliant Rouen à Évreux, observée à hauteur des rues Étienne Dolet / Revel / Sadi Carnot, qui se poursuivrait selon un axe nord-ouest/sud-est. Une seconde voie orientée vers Beauvais et observée rue Lamartine, se greffait sur le premier axe.

L'agglomération occupe une emprise maximum d'une cinquantaine d'hectares. La limite Est est marquée par un secteur de décharge au lieu-dit "La Fosse aux Moules" et l'importante nécropole de plusieurs centaines d'individus, située entre les rues Étienne Dolet, de la République et de Strasbourg. Elles sont reliées au centre par une ou plusieurs voies.

La limite nord du centre urbain est située en retrait de la Seine par rapport à son cours actuel, sans doute en raison de risques d'inondations déjà existants. Elle correspond *grosso modo* à la rue Félix Faure où un large fossé a été repéré entre la Seine et un ensemble de maçonneries massives, et se prolonge sur la rue du petit Carnot.

Les quelques découvertes ponctuelles permettent de situer la limite sud le long des rues Emile Zola et Jules Féry.

L'agglomération antique se poursuit vers l'ouest sur la commune d'Elbeuf.

Le schéma urbain est encore mal perçu malgré la découverte récente de plusieurs tronçons de voies secondaires qui indiquent l'emplacement des îlots d'habitations ( 112, 124 et 52 rue de la République). L'architecture est variée avec des constructions modestes en terre et bois et sous-bassement de pierre, et des bâtiments à l'architecture plus soignée (1181 rue Félix Faure) correspondant aux critères techniques et décoratifs romains : emploi de gros appareil en calcaire taillé, présence de fûts de colonnes, dalles de *suspensura*, enduits peints .... Actuellement, aucun édifice monumental ou à destination publique (édifice de spectacle, sanctuaire...) n'est formellement attesté, mais on notera des indices de la présence d'un temple rue de l'église et de thermes rue de la République.

##### Secteur 2 (seuil 2000m<sup>2</sup>): périphérie agricole

Le centre urbain est entouré par une couronne d'occupations périphériques implantées dans un rayon de 900 à 1300 m. Deux villas sont identifiées : villa de la "Porte Verte", rue Lamartine, au nord-est de la commune, villa de la "Mare aux Bœufs" au sud-est, entre la rue des Thermes et la rue Antoine de Saint-Exupérie. D'autres occupations encore mal caractérisées ont été observées au lieu-dit "Le Tapis Vert", impasse Leroy, rue Léon Gambetta et rue du Bec. Ce secteur, compris entre l'agglomération et la couronne d'occupations agricoles, pourrait correspondre aux zones d'exploitation des domaines agricoles, entre la Seine et à la naissance du plateau.

Parcelles non incluses dans les secteurs susmentionnés (seuil supérieur ou égal à 10 000 m<sup>2</sup>)

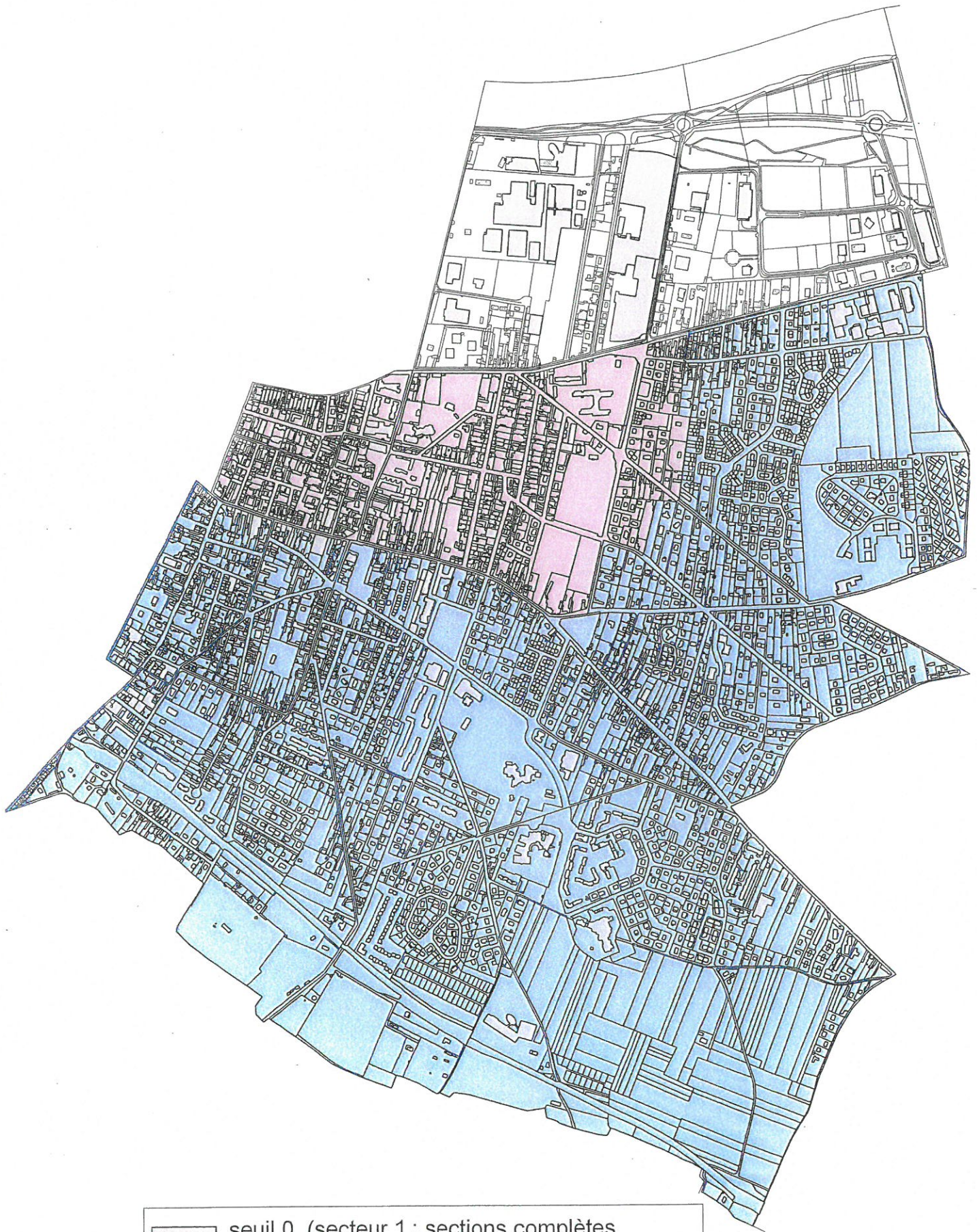
- 1 CAUDEBEC-LES-ELBEUF // La Mare aux Boeufs / villa / Gallo-romain
- 2 CAUDEBEC-LES-ELBEUF / Eglise Notre Dame / Rue Sadi Carnot / église / Moyen-âge
- 3 CAUDEBEC-LES-ELBEUF / Nécropole d'Uggate / Serres Chevrier / Entre les rues Gallée, E. Dolet, de strasbourg, République / nécropole / Gallo-romain
- 4 CAUDEBEC-LES-ELBEUF // Rue Alfred / cimetièrre / Age du fer - Gallo-romain
- 5 CAUDEBEC-LES-ELBEUF // Impasse Leroy / occupation / Gallo-romain
- 6 CAUDEBEC-LES-ELBEUF // Rue Lamartine / villa / Gallo-romain
- 7 CAUDEBEC-LES-ELBEUF // Rue Sadi Carnot / Gallo-romain / construction
- 8 CAUDEBEC-LES-ELBEUF / La Fosse aux Moules / Le Bout de la Ville / occupation / Gallo-romain
- 10 CAUDEBEC-LES-ELBEUF // Place de la République (fondations de la Mairie) / Age du bronze moyen / mobilier indéterminé
- 11 CAUDEBEC-LES-ELBEUF // La Mare aux Boeufs / dépôt monétaire / Bas-empire
- 12 CAUDEBEC-LES-ELBEUF // 16 bis rue Sadi Carnot / puits à eau / Gallo-romain
- 13 CAUDEBEC-LES-ELBEUF // Place de la République (propriété Eugène Buhot) / Gallo-romain / mobilier céramique
- 14 CAUDEBEC-LES-ELBEUF // Rue de la République / Haut-empire / inscription
- 15 CAUDEBEC-LES-ELBEUF // Rue de la République / dépôt monétaire / Moyen-âge classique
- 18 CAUDEBEC-LES-ELBEUF // Carrefour des rues Félix Faure et Sadi Carnot / gisement paléontologique / Gallo-romain
- 19 CAUDEBEC-LES-ELBEUF // Rue Courtais, la Vignette / occupation / Gallo-romain
- 21 CAUDEBEC-LES-ELBEUF / Château de la Villette / La Porte Verte (cad), La Villette (cad. napoléonien) / sépulture / Haut moyen-âge
- 22 CAUDEBEC-LES-ELBEUF // La Porte Verte / Gallo-romain / construction
- 23 CAUDEBEC-LES-ELBEUF // Rue Etienne Dolet (propriété Chevrier) / Gallo-romain / bâtiment
- 24 CAUDEBEC-LES-ELBEUF // Entre le n° 13 et le n° 23 de la rue Revel (prop. Berrier) / Gallo-romain / bâtiment
- 25 CAUDEBEC-LES-ELBEUF // Rue Sadi Carnot (anciennement rue de l'Eglise) / Gallo-romain / bâtiment
- 26 CAUDEBEC-LES-ELBEUF // Entre les rues Sadi Carnot et Romaine (cuisine 900) / occupation / Gallo-romain
- 27 CAUDEBEC-LES-ELBEUF // Rue Leriche / bains / Gallo-romain
- 28 CAUDEBEC-LES-ELBEUF // Rue Etienne Dolet (anc. rue du Calvaire ?) / puits à eau / Gallo-romain ?
- 29 CAUDEBEC-LES-ELBEUF // 196 rue de la République / bains / Epoque indéterminée ?
- 30 CAUDEBEC-LES-ELBEUF // Rue Leriche / eau et hydraulique / Gallo-romain ?
- 31 CAUDEBEC-LES-ELBEUF // Carrefour des rues Louis Blanc et Etienne Dolet / eau et hydraulique / Epoque indéterminée
- 32 CAUDEBEC-LES-ELBEUF // Angle des rues Louis Blanc et Leriche / Epoque indéterminée / fosse
- 33 CAUDEBEC-LES-ELBEUF // Rue de Belfort / Gallo-romain / monnaies
- 34 CAUDEBEC-LES-ELBEUF // Rue Leriche / dépôt monétaire / Haut-empire
- 35 CAUDEBEC-LES-ELBEUF // Entre les rues Alfred et de la République- Rue de la Commune / cimetièrre / Haut moyen-âge
- 36 CAUDEBEC-LES-ELBEUF // Rue Sadi Carnot et place Ernest Renan / cimetièrre / Haut moyen-âge - Epoque moderne
- 37 CAUDEBEC-LES-ELBEUF // 4 rue Jules Verne / occupation / Gallo-romain
- 38 CAUDEBEC-LES-ELBEUF // Rue Leriche / Néolithique / mobilier indéterminé
- 41 CAUDEBEC-LES-ELBEUF // La Fosse aux Moules - Impasse du Clos aux Serres / occupation / Gallo-romain
- 42 CAUDEBEC-LES-ELBEUF // 83 et 86-87 rue Etienne Dolet / voie / Gallo-romain

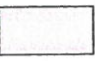
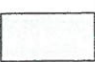
- 43 CAUDEBEC-LES-ELBEUF // 2-3 Rue Revel / voie / Gallo-romain
- 46 CAUDEBEC-LES-ELBEUF // 13 rue Sadi Carnot / voie / Gallo-romain
- 47 CAUDEBEC-LES-ELBEUF // Rue Lamartine / voie / Gallo-romain
- 48 CAUDEBEC-LES-ELBEUF // Hameau du Griolet / occupation / Gallo-romain
- 49 CAUDEBEC-LES-ELBEUF // résidence du grand Clos / rue Léon Gambetta / occupation / Gallo-romain
- 50 CAUDEBEC-LES-ELBEUF // Rue du Bec / occupation / villa ? / Gallo-romain
- 51 CAUDEBEC-LES-ELBEUF // rue de la Villette / parcellaire ? / Gallo-romain
- 52 CAUDEBEC-LES-ELBEUF // 112, rue de la République / habitat / Haut-empire
- 53 CAUDEBEC-LES-ELBEUF // 112, rue de la République / voie / Haut-empire
- 54 CAUDEBEC-LES-ELBEUF // 171, rue de la République / Haut-empire / fossé
- 55 CAUDEBEC-LES-ELBEUF // Serres Chevalier / Rue de la République / occupation / habitat ? / Gallo-romain
- 56 CAUDEBEC-LES-ELBEUF // 1181, rue Félix Faure / édifice public / Haut-empire

**Entités archéologiques non localisées**

- 9 CAUDEBEC-LES-ELBEUF // La Marche du Trésor ou La Porte d'Enfer / A la lisière de la forêt d'Elbeuf / Néolithique ? / bloc
- 16 CAUDEBEC-LES-ELBEUF // Le Bout du Gard / Gallo-romain / monnaies
- 17 CAUDEBEC-LES-ELBEUF // Le Bout de la Ville / Gallo-romain / monnaies
- 20 CAUDEBEC-LES-ELBEUF // La Villette / occupation / Gallo-romain
- 39 CAUDEBEC-LES-ELBEUF // Rue Sadi Carnot et secteur de l'église / maison / Bas moyen-âge
- 40 CAUDEBEC-LES-ELBEUF // Rues Leriche, Alfred, E. Dolet et L. Blanc / Gallo-romain / mobilier indéterminé
- 44 CAUDEBEC-LES-ELBEUF // Rue de la Breteque / voie / Gallo-romain
- 45 CAUDEBEC-LES-ELBEUF // Rue Saint Pierre / voie / Gallo-romain

# Zonage archéologique - carte de répartition par seuils

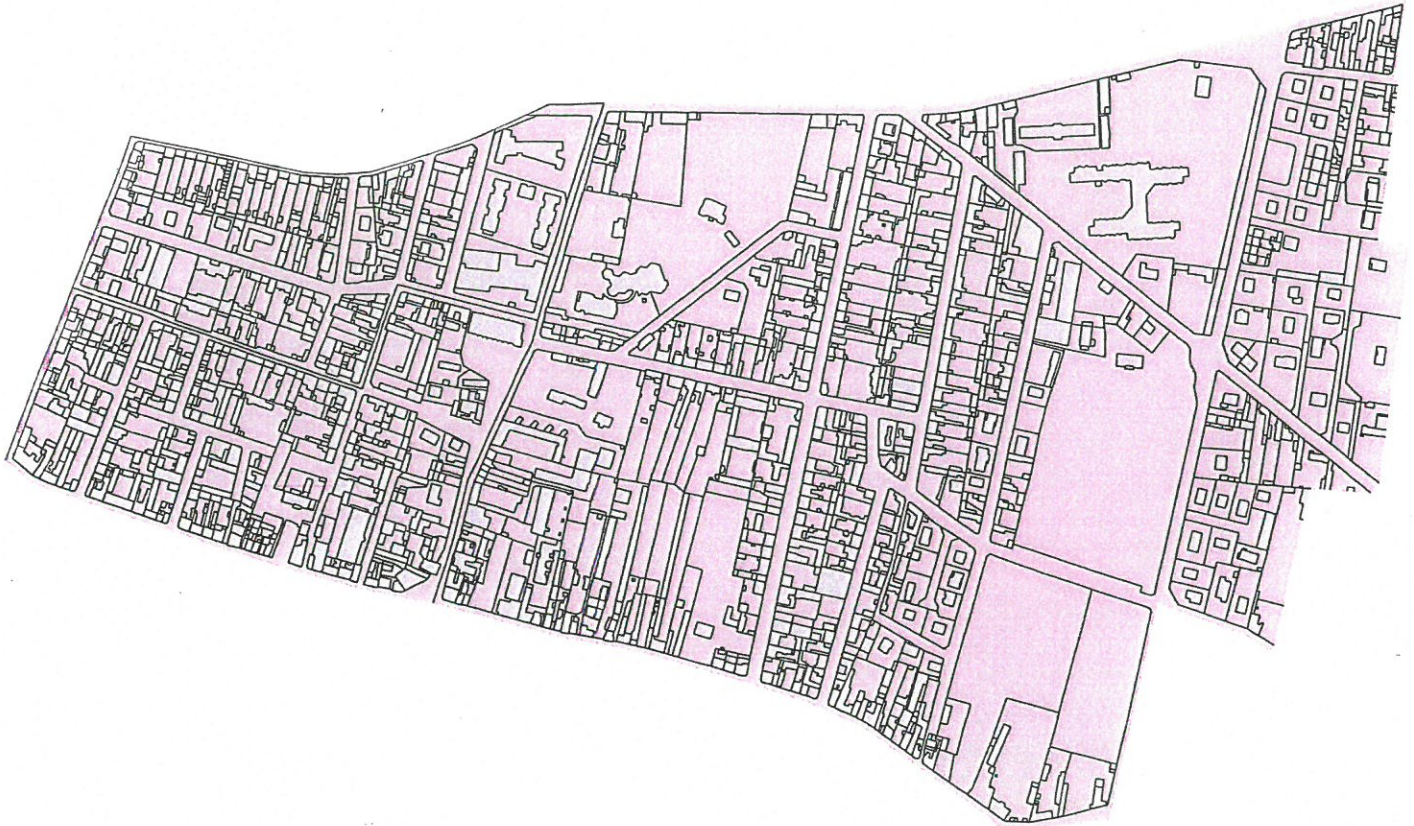


-  seuil 0 (secteur 1 : sections complètes du cadastre AH-AI-AK)
-  seuil 2000m<sup>2</sup> (secteur 2 : sections complètes du cadastre AD-AE-AL-AM-AN-AO-AP-AR-AS)

0 400 Mètres



Zonage archéologique - secteur 1 - seuil 0  
sections cadastrales AH-AI-AK





Zonage archéologique - secteur 2 - seuil 2000m<sup>2</sup>  
sections cadastrales AD-AE-AL-AM-AN-AO-AP-AR-AS

